



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2010

Etaient présents

Mesdames : DESTAMPES, CORNU, LANES, BORTOT-LECLERC, NIVARD, RAPPENEAU, SAILLENS,

Messieurs : STAMBOULI, SOUQUES, BAIJOT, MAURES, JURQUET, BESSIERES, BOLOS, ROUSSELLE, PARMENTIER, VILLARON, SIMON, CHASSAIN, BALDY, CREUX, BARRAUD, DELBES, ROUCH, DORCIAC, BUNEL, GASTAL, RUAMPS, BLADINIÈRES, LOMEDE, LACOMBE, LLORCA, GUERIN, LASSAQUE, COURTIOL, ALBAGNAC, MOURGUES, LAYMOND, CALVET, BAUDEL, FABBRO, BERTHOLIN.

Excusés

Mesdames : CAVALIE, ARENES.

Messieurs : DESPRAT, BONIS.

Absents

Mesdames : EUDIER, FORT.

Messieurs : EVIN, BURC, LABRANDE,

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude BALDY, assisté par madame LANES, secrétaire.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2009. Celui – ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose ensuite d'aborder l'ordre du jour en examinant les projets de délibérations.

A) LES PROJETS DE DELIBERATIONS

Objet : Enfance – Jeunesse – Modifications et précisions des tarifs 2010 des Accueils de loisirs de Luzech et de Sauzet.

❖ Activités ALSH mercredi et vacances scolaires :

➤ Tarifs « enfants du territoire communautaire » :

- La journée sans repas : 6,60 € par enfant,
- La ½ journée sans repas : 4,30 € par enfant,

- Le repas : 2,85 € pour ALSH de Luzech
Régie municipale pour ALSH de Sauzet

- Tarif réduit (quotient familial CAF inférieur à 442 €) :
 - La journée sans repas : 5,10 € par enfant,
 - La ½ journée sans repas : 3,55 € par enfant,

- Tarif réduit (si 2 enfants de la même famille inscrits) :
 - La journée sans repas : 5,80 € par enfant,
 - La ½ journée sans repas : 3,50 € par enfant,

- Tarifs pour les sorties ou séjours :
 - Quand il s'agit d'une sortie avec entrée payante, le tarif pour la journée entière est fixé à 15 €.
 - Quand il s'agit d'une sortie sans entrée payante (donc uniquement besoin d'un moyen de transport), le tarif pour la journée entière est fixé à 10 €.
 - Séjour d'hiver du 13/14/15 février 2010 à Guchen (65) : 115 €
 - Séjour d'été du 7/8/9 juillet 2010 à Lanouailles (24) : 100 €

- **Tarifs « enfants hors territoire communautaire » :**
- La journée sans repas : 8,91 € par enfant,
 - La ½ journée sans repas : 5,80 € par enfant,

 - Le repas : 2,85 € pour ALSH de Luzech et de Sauzet

 - Tarif réduit (quotient familial CAF inférieur à 442 €) :
 - La journée sans repas : 7,41 € par enfant,
 - La ½ journée sans repas : 5,05 € par enfant,

 - Tarif réduit (si 2 enfants de la même famille inscrits) :
 - La journée sans repas : 7,83 € par enfant,
 - La ½ journée sans repas : 4,72 € par enfant,

 - Les Tarifs pour les enfants hors communauté sont majorés de 35 %.
 Cette majoration peut être prise en charge par une autre collectivité territoriale du fait d'un conventionnement.

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

✓ SAUZET	LUZECH
7 h 30 – 18 h 30	7 h 30 – 18 h 30

Horaires d'ouverture le mercredi :

✓ SAUZET	LUZECH
7 h 30 – 18 h 30	7 h 30 – 18 h 30

Autres dispositions :

Les paiements avec les bons et prestations CAF, MSA, CESU préfinancé, ANCV et CNAS sont acceptés.

La gratuité des services liés à l'activité ALSH est appliquée pour les inscriptions des enfants du personnel intervenant dans les structures ALSH de Luzech et de Sauzet.

Cette gratuité est ponctuelle et limitée au temps de travail de l'agent dans la structure.




Les frais de repas et suppléments d'activités restent à la charge de la famille.

Monique SAILLENS rappelle que la régie pour les repas des mercredis et vacances scolaires est communautaire et non pas communale. La délibération doit être corrigée dans ce sens.

Monsieur BUNEL demande si les augmentations tarifaires sont importantes.

La réponse est négative car l'harmonisation des tarifs a été effectuée en 2009. En 2010, rien n'est modifié, à l'exception des coûts des repas légèrement majorés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Enfance – Jeunesse – Demande de financement pour la Maison communautaire de l'enfance

Monsieur le Président, suite à la récente mise à disposition du bâtiment de l'ancienne mairie d'Anglars-Juillac, propose de solliciter des financements pour :




- la mise aux normes (sécurité, accessibilité, économies d'énergies) de cet immeuble appelé à devenir notre Maison communautaire de l'enfance.

Monsieur le Président propose les hypothèses de financement suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - Etat (DGE) 35 % soit : | 14 822 € HT |
| - Région (politiques territoriales) 20 % soit : | 8 470 € HT |
| - Département 20 % soit : | 8 470 € HT |
| - CCVLV 25 % soit : | 10 588 € HT |

Pour un montant total de : 42 350 € HT




Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

- | | |
|---|----|
|  Abstentions : | 0 |
|  Pour : | 42 |
|  Contre : | 0 |

Objet : Enfance - Jeunesse – Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF du Lot

Suite aux dernières réunions avec la CAF, et aux dernières modifications statutaires relatives à cette compétence, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer le Contrat Enfance Jeunesse.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

- | | |
|---|----|
|  Abstentions : | 0 |
|  Pour : | 42 |
|  Contre : | 0 |

Objet : Enfance – Jeunesse – Projet Badaluc- modification du cadre financier

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le cadre financier du projet Badaluc voté en conseil communautaire du 23 juillet 2009.

Afin d'établir un programme global sur les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, les financeurs proposent un cadre financier sur ces deux années.

Le projet doit démarrer en janvier 2010 auprès de cinq classes du territoire et se poursuivra sur la prochaine année scolaire.




Il fait suite au travail réalisé par le DESS Patrimoine de Cahors en 2008 et aux ouvrages écrit et audio de « Vivre avec le Lot de Soturac à Douelle »

Le coût de l'année scolaire 2009/2010 s'élève à **4 000 euros TTC** et le coût de l'année scolaire 2010/2011 s'élève à **8 000 euros TTC** (selon délibération du 23 juillet 2009). Soit un coût global de **12 000 euros TTC**.

Afin de réaliser cette action, Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter des aides financières auprès du programme FNADT Vallée du Lot selon le nouveau plan de financement :

Participation FNADT, Région, Département (programme vallée du lot)	: 9 000 euros
Participation ADDA du Lot	: 600 euros
Autofinancement CCVLV	: 2 400 euros
Total	: 12 000 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Ecole de musique – Plan de financement et demande DGE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le projet d'investissement concernant l'école de musique est en cours de définition par la maîtrise d'œuvre retenue dans le cadre de la consultation.

Le projet prévoit principalement la mise aux normes sécuritaire et d'accessibilité depuis la voie publique et sur le bâtiment (escalier, sanitaire, accès aux salles de classes...) ainsi que des travaux d'amélioration des performances acoustiques et énergétiques du rez de chaussée. Le 1er étage, aménagé en 2005, n'est pas concerné par ce nouvel aménagement en dehors de création d'un sanitaire.




Monsieur le Président propose de solliciter des aides financières selon le plan de financement suivant :

Coût global du projet : 121 276,54 euros HT

- Etat (DGE) 35 % soit	42 447,00 euros
- Région (Politiques Territoriales) 20 % soit	24 255,00 euros
- Département (Politiques Territoriales) 20 % soit	24 255,00 euros
- Autofinancement CCVLV 25 % soit	30 319,54 euros

Monsieur PARMENTIER signale une erreur d'affichage dans le cadre financier.
Au niveau de l'autofinancement, il faut lire 25 % et non pas 35 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Espace culturel Appia : achat du foncier et bâtiment

Monsieur le Président informe que le service du domaine vient de nous adresser une copie de l'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier et foncier correspondant au bâtiment et terrain Appia, à Anglars-Juillac.

La désignation des biens est la suivante :




- Section B n°607, situé au lieu-dit « Grand Champ », d'une contenance de 3a60ca,
- Section B n°609, situé au lieu dit « Grand Champ », d'une contenance de 22a72ca.

Le bâtiment se situe sur la parcelle cadastrée B n°607.

Le prix de vente par l'Etat est de 40 000 euros.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'acte d'achat avec le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent Monsieur le Président à signer l'acte




 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Personnel / Création de contrat saisonnier (pour période hivernale : vacances de février 2010)

Monsieur le Président informe d'un besoin d'un saisonnier, pour la période des vacances de février 2010, pour :

Service Enfance Jeunesse : 1 emploi d'animatrice, à temps complet, du 15 février 2010 au 28 février 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

Objet : Administration générale – Maison des Services Publics – Téléguchet « bornes usagers ».

Monsieur le Président informe que la Région Midi-Pyrénées nous propose, dans un but de meilleur accès aux services publics, de bénéficier du dispositif « téléguchet », financé par l'Europe, l'Etat, la Région et le Conseil Général.




Les partenaires sont la CAF, le Pôle Emploi, l'UDAF, la CRAM, la CPAM, etc.

Nos contraintes matérielles seraient : une ligne Internet dédiée, quelques aménagements « accessibilité » et un contrat de maintenance.

Le fonctionnement actuel de notre Maison de Services Publics répond aux conditions d'accueil par nos agents.

Monsieur le Président demande l'autorisation de s'inscrire dans ce réseau régional de téléguchet en vue de l'installation d'une « borne usagers ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité:

 Abstentions :	0
 Pour :	42
 Contre :	0

B) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la coordination « enfance – jeunesse », une soirée « cabaret » est organisée le vendredi 25 février 2010, à 20 heures 30, à la salle des fêtes de Mauroux.

Les organisateurs principaux sont les 5 centres aérés ALSH de notre territoire.

L'entrée est gratuite. Mais le public sera invité à verser librement des dons au profit de l'association « Port aux Petits Princes » d'Haïti dont le siège social est à Saint-Vincent-Rive-d'Olt (contact local Pierre MERIGUET, la Croix de Rigal, 46140 Saint-Vincent-Rive-d'Olt, tél. : 05 65 36 77 32).

Madame Bénédicte LANES informe que le 14 février 2010 deux randonnées sont organisées à Douelle au profit de la même association.

Monsieur GASTAL souhaite signaler qu'il a informé le bureau de la Communauté de Communes, le 9 décembre 2009, du projet d'implantation d'une enseigne CARREFOUR CONTACT à Parnac et qu'il regrette que Monsieur le Président n'ait pas fait suivre cette information lors du conseil communautaire du 17 décembre dernier.

Monsieur le Président répond qu'il n'avait pas reçu à la Communauté de Communes la délibération de la commune de Parnac.

Monsieur GASTAL précise que Monsieur Jean-Claude BALDY l'avait reçu préalablement à la mairie de Luzech puis fin décembre à la Communauté de Communes.

Monsieur GASTAL ajoute que le Président de la Communauté de Communes a adressé un courrier de non-soutien à ce projet à différentes institutions.

C) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président procède à la lecture des documents adressés aux délégués communautaires en précisant que nous ne disposons pas tous les éléments comptables et financiers.

Néanmoins les données générales sur les bilans et perspectives économiques donnent lieu à débat.

Monsieur BLADINIERES, vient d'apprendre, lors d'une réunion au Conseil Général, qu'on enregistre une nette amélioration dans le bâtiment, ce qui n'est pas encore le cas pour le secteur des travaux publics. Par ailleurs, la situation des droits de mutation dans le Lot enregistre encore une forte baisse (- 4 millions d'euros en 2009 par rapport à 2008).

Madame NIVARD demande quelle économie sera apportée aux entreprises par le biais de la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur STAMBOULI juge le point de vue de Monsieur BALDY trop négatif par rapport à cette réforme. Monsieur STAMBOULI indique : « la situation n'est pas si pénalisante pour la Communauté de Communes. Les taxes pour les entreprises baissent de 5 milliards d'euros. C'est un mieux pour tout le monde, il est dommage de balayer cette présentation d'un revers de main ».

Monsieur BLADINIERES estime qu'aujourd'hui, on ne peut pas être sûr que les petites entreprises soient allégées en imposition. « Nous ne sommes pas non plus sûrs de la pérennité du système de compensation ».

A l'heure actuelle, sans connaissance globale de la réforme, on ne peut pas mesurer ses incidences. Les départements pénalisés seront-ils durablement compensés ? Ne vont-ils pas réduire leurs aides aux porteurs de projets ?

Monsieur CHEILLETZ informe que les percepteurs vont très prochainement disposer de formations et d'informations et rappelle qu'a priori notre Communauté de Communes devrait percevoir en 2010 les mêmes produits fiscaux qu'en 2009.

Monsieur le Président regrette un effet indirect sur notre autonomie financière puisqu'on n'aura plus d'indépendance.

Monsieur ROUSSELLE déclare qu'il est difficile sans ces conditions d'avoir maintenant une politique de projets sur le long terme.

Monsieur BUNEL souhaite relativiser les sources documentaires de DEXIA « qui n'a pas été capable de voir la crise arriver ». Par ailleurs, Monsieur BUNEL estime que « pour les communes, il est difficile, à mi-mandat, d'engager grand-chose ».

Monsieur ALBAGNAC intervient : « il ne faut pas mélanger les débats ; il faut séparer le problème politique de l'administration des territoires du problème financier de la taxation des entreprises.

La recette des collectivités sera proportionnelle au dynamisme de l'économie puisqu'on part sur la base fluctuante de la valeur ajoutée ».

Monsieur le Président conclut ce débat en considérant qu'on se situe dans une période d'incertitude pas facile pour la prospective.

D) EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Président souhaite apporter plusieurs précisions :

- ✓ Il ne reçoit, en tant que président de notre structure, aucune consigne, aucune directive venant de l'extérieur,
- ✓ Le projet d'étude suggéré lors du précédent conseil communautaire n'est pas orienté en vue de quoique ce soit ou plus précisément « n'est pas proposé en vue d'une fusion avec le Grand Cahors. Il faut entendre ce projet d'étude comme un bilan de santé de notre établissement mise à plat de nos services peut être tout à fait utile »,
- ✓ « la seule intercommunalité qui vaille est une intercommunalité de projets ». Les projets fédérateurs sont nombreux : tourisme, vignoble, rivière, etc. Cependant, le contexte a un peu changé du fait de l'intégration de la Communauté de Communes de Catus d'autant plus que le seuil de la Communauté d'Agglomération est abaissé de 50 000 habitants à 30 000 habitants ». « Tenons compte également que la fusion sera obligatoire pour des communautés de communes justifiant de moins de 5 000 habitants ».

Monsieur le Président soulève plusieurs questions :

- ✓ Devons-nous accepter d'affaiblir notre intercommunalité en cautionnant le départ éventuel de communes du canton de Luzech ?
- ✓ Quel est l'avenir de la Vallée du Lot ?
- ✓ Quelles réponses devons-nous donner aux communes qui souhaiteraient frapper à notre porte ?
- ✓ N'est-il pas urgent de constituer un groupe de travail comme annoncé ? Monsieur le Président demande des candidats.

Les délégués suivants se portent candidats pour travailler sur ce projet d'étude : Messieurs SIMON, PARMENTIER, LASSAQUE, BAIJOT, GUERIN, LAYMOND, BAUDEL, SAILLENS, STAMBOULI, CHASSAIN et LOLMEDE.

Madame LANES informe du renouvellement de sa demande pour l'intégration de la commune de Douelle dans le Grand Cahors.

Madame LANES attend une réponse pour fin février début mars 2010 de la part de la Préfecture du Lot.

Aucune autre question n'étant présentée, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 15 et invite les délégués communautaires à rejoindre l'espace culturel APPIA pour la cérémonie des vœux.